

— du dit —

Demande de subvention  
du Fonds Départemental  
Scolaire.

- peinture aux écoles de  
Meymans - couloir école B.B.  
faux plafond - doublage  
écoles de Meymans -  
grosses réparations  
logement école Meymans  
déposée le 28.10.80

III. Le maire présente au C.M. des devis de peinture -  
doublage - faux plafond - et grosses réparations aux écoles  
de Meymans - Beauregard - et logement de l'institutrice  
de Meymans

- peinture couloir école de Beauregard + classe de Meymans TTC	11.315,63
- faux plafond école de la classe de Meymans TTC	5.298,06
- doublage classe de Meymans et logement + tapisserie + etc.	15.697,43
soit un total	32.305,06

Il propose de solliciter une subvention du Fonds Départemental  
Scolaire

- Le : C.M. après avoir délibéré,  
- Accepte les devis présentés,  
- Sollicite une subvention du Fonds Départemental Scolaire.  
Les crédits nécessaires sont votés en partie sur le budget  
supplémentaire 1980 et le solde sera voté sur le budget 1981,  
article 232,

du dit

cinétiques  
nouveau tarif  
déposée le 25.11.80

III. Le maire expose au Conseil, que depuis 1961,  
les concessions perpétuelles, aux cinématiques, n'ont pas été  
révisées.

Le C.M., après avoir délibéré,  
vu et approuvé le 26.11.80 - Décide de fixer le prix des concessions perpétuelles à  
cent le mètre carré, dans les cinématiques de Beauregard et  
de Meymans

A compter du 20 novembre 1980.

du dit

III. Le maire expose au conseil, que depuis 1961, les concessions  
perpétuelles, aux cinématiques, n'ont pas été révisées.

Le C.M., après avoir délibéré,

- Décide de fixer le prix des concessions perpétuelles à cent francs  
le mètre carré, dans les cinématiques de Beauregard et de Meymans

du dit

Salarie entretien  
classe et main de  
œuvre  
Meymans  
déposée le 25.11.80

III. Le maire présente au conseil, la démission de Mme Benistiant  
Denise, employée en qualité d'entretien / balayage de la classe de Meymans  
et de la mairie.

Mme Favreau Hélène a été désignée pour la remplacer,

Vu la délibération du 22. novembre 1976,

Le conseil municipal.

- Décide de fixer un salaire horaire de 208 heures par an, cette augmentation d'heures est justifiée par la création de nouveaux bureaux  
L'heure sera payée au SMIC et suivra la variation de celui-ci.

Dilma Fauveron prendra son service à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1980.  
Les crédits sont pris sur le budget 1980.

28 novembre 1980

### compte rendu

La séance débute à 20 h 30, devant le conseil au complet. Lecture est faite du compte rendu de la précédente réunion du 10-10-80, sont apportés les renseignements suivants :

- Ecole de Maymans: des travaux dans l'appartement sont achevés.
- Pont de Beaugard: devis des Ets Cheval: 128.300 F. Des travaux vont débuter courant décembre.
- Village de Beaugard: lorsque le problème de l'arbre sera réglé, une signalisation au sol (bandes blanches + stop) et des panneaux d'arrêt seront apposés à ce carrefour. Un arrêté municipal sera pris.

- Ordures ménagères: certains habitants demandent, le passage du ramassage chaque semaine, le conseil décide signale que la convention passée l'a été pour 3 ans; en conséquence la possibilité de révision pourra être vue en juillet 1981.

Lotissement: L'Architecte-conseil émet un avis favorable sur le projet présenté comportant 3 lots.

Le C.M. engage par ailleurs la procédure d'expropriation pour le propriétaire contestataire et ses 700 m<sup>2</sup>.

Permis de construire: Dans aucune modification du zonage, il reste encore peut-être une possibilité pour les deux demandeurs d'exercer un ultime recours. La délibération favorable du C.M., qui avait été prise le 30 mai 1980 sera reconduite.

Picau de Beaugard: deux études sont proposées (293.600 - 228.600). La deuxième étude 228.600, visant à fermer le picau existant et créer un autre picau est rejetée. La première étude de 293.600 F. partage les membres du conseil sur l'opportunité de cette construction. Aucune décision n'est prise, le problème reste posé. Des renseignements.

Seront néanmoins pris pour les éventuelles sources de financement  
(Education nationale - Jeunesse et sports).

Questions diverses:

- Le repas des Anciens est fixé au dimanche 21 décembre au F.R. Les gens de plus de 65 ans seront invités, les gens de plus de 70 ans n'agant pas assister à ce repas recevront un colis de Noël.
- Materiel de bureau: Le matériel actuel du secrétariat est mis en vente. Il sera cédé moyennant la somme de 1000 F. Par ailleurs un poêle à mazout sera cédé pour 250 F.
- Syndicat d'initiative du canton: Une participation de 1F par habitant est demandée; la municipalité versera donc 320 F. pour la mise en place et le fonctionnement de ce Syndicat.
- Salle de classe de Beaugard: Le conseil embauche pour l'intérieur de l'école une personne en remplacement de Mme Doree, qui cessera ces fonctions fin décembre 1980. Des personnes intéressées se présenteront à la mairie ou auprès de l'Adjoint (nombre d'heures annuel : 120 h. soit 3 par semaine).
- Par ailleurs, il sera demandé à l'Ent. Cheval de revoir les travaux de finition et d'adduction des eaux sur plusieurs chemins communaux.

La séance est levée à 22 H 30

— dudit. —

Permis de construire  
cassise - Joseph.  
Dit le maire rappelle au C.M., la délibération du 30 mai 1980,  
autorisant la construction des maisons d'habitation Cassise et Joseph,  
malgré le zonage simplifié adopté le 14 mars 1980.

Le Conseil,

- Accepte à nouveau la construction des 2 maisons cassise et Joseph.
- Dit qu'en aucune façon le zonage sera revu ou modifié sur les terrains environnant ces deux parcelles.

Signatures from left to right: J. Ballez, Chabot, Bonna, G. Martel, P. Bégin, P. Dubois, P. Léveillé, P. Léveillé, P. Léveillé, P. Léveillé, P. Léveillé, P. Léveillé, P. Léveillé.

29 Décembre 1980

compte rendu

Absents et excusés: M. Ballez, M. Benistant, Chabot, Dubois, Roynaud  
Entrée de la classe de Beaugard: Mme Chabot Michèle a été désignée. Le nombre  
d'heures de travail est inchangé, soit : 120 heures par an.

Fiscalité directe: M. le maire informe le conseil sur la nouvelle fiscalité en 1981.

La séance est levée à 21 H. 30

321

du dit

virements de caubis  
déposé le 27.01.81

Impôts sur les véhicules fin du 63 pour aéliche 623	-	20,00
Contingent Aide sociale	-	6401 - 12800,00
Régularisation ex. 79	-	698 - 99,15
Travaux école et logement de Mayans	-	232 - 1261,87
Honoraires C.C.G.B. Programme 79	-	233 - 305,02
		<u>14.486,04</u>

du dit . -

Révision listes

électorales

Chambre d'Agriculture pour la composition de la Commission de révision des listes  
déposé le 27.01.81 électorales de la Chambre d'Agriculture.

Le C.M., après avoir délibéré, désigne :

M. Raymond Benistant

20 Février 1981

Tout le conseil est présent.

Monsieur le Maire rappelle au conseil, les délibérations du 30 mai 1980 et du 28 novembre 1980, autorisant la construction de maisons individuelles — Gassée et Joseph.

Monsieur le Maire pour obtenir ces permis de construire proposée au conseil de modifier le zonage.

C'est à dire ajouter une zone constructible sur les parcelles AL 94 - 98 - AE 89 - 818 - 819, pour régulariser les dossiers en cours de construction.

Sur de la décision du zonage des certificats d'urbanisme accordés sur ces parcelles, mais les demandeurs avaient laissé, pour différentes raisons, périr ces certificats d'urbanisme.

Après avoir délibéré, le conseil à la majorité, décide la modification du zonage sur les parcelles ci-dessous.

compte rendu

du dit

Tous les membres sont présents, sauf M. Darlag excusé.

début de la séance 20 H 40

compte rendu de la réunion du 28 novembre 80.

Pont de Beauregard: Les travaux sont commençés depuis le 18 févrierVillage de Beauregard: l'anéte municipal étant pris, la pose des

panneaux et bandes de signalisation sera opérée, dès que le problème de l'arbre sera réglé. (Els Lambert)

Préau de Beauvezer: des renseignements qui devaient être demandés à Jeunesse et Sports le seront prochainement.

Pour information: Il est signalé que le délégué du C.M., pour composer la commission de révision des listes électorales de la Chambre d'Agriculture est M. Benistant Raymond.

Budget Primitif 1981:

Le projet de budget a été présenté par le maire, approuvé dans les grandes lignes et signé par la totalité des membres présents. chiffres à voir sur budget.

Impôts locaux:

Il est signalé que l'augmentation des différentes taxes des impôts locaux par rapport à 1980 est due uniquement à l'indexation des bases notifiées par les services fiscaux. Aucune augmentation n'est faite pour 1981 par le C.M. Il est rappelé que les taux appliqués sont :

Taxe Habitation : 6,24 %	(revenant à la commune, 5,80 %)
Foncier bâti : 7,36 %	6,84 %
Foncier non bâti : 28,10 %	26,10
Taxe Professionnelle : 13,60 %	12,60

Questions diverses:

Les donneurs de Sang du Bay du Peuge ont donné 200F. au profit des Anciens.

Un contrat d'entretien de 900F. HT, pour la chaudière du foyer rural est étudié. Il va être demandé de plus amples renseignements.

- Elargissement village Steymans; une subvention de 40.000 F. montant du devis est attribuée à la commune. Les services de l'équipement sont chargés de la réalisation de ces travaux.

- Une réunion concernant une modification du zonage s'est tenue jeudi 19. Le conseil entier, à la majorité, a décidé de modifier le zonage et de l'inclure sur les parcelles AL91. 98 AE 219-89.-218. Cette modification est unique et se applique qu'aux seules parcelles sus- citées.

La séance est levée à 22 H. 30.

— du dit —

Revalorisation de l'indemnité M. le maire rappelle la délibération du 14 mars 80, du Sonnen-Civil, revalorisant les indemnités des gérants de cabine et Sonnen-civil. et suppression des gérants de cabine courant 1980 des cabines téléphoniques publiques ont été installées

Dans les deux villages, ce qui supprime les deux gérants de cabine  
Vu l'augmentation du SMIC en 1980 il y a lieu de revaloriser  
l'indemnité du Sonneur-Civil.

Le C.M. après avoir délibéré, décide :

une augmentation de 10% qui correspond à l'augmentation  
du SMIC en 1980.

Le Sonneur-Civil percevra une indemnité de 550F par an  
les crédits sont prévus sur le budget 81.

A horizontal line with several handwritten signatures in black ink. From left to right, the signatures appear to be: J. L. [illegible], M. [illegible].

14 Avril 1981

compte rendu

manque : M. Reynaud - excusé.

#### Assainissement village de Sileymans:

La DDA ne nous a toujours pas fourni l'étude concernant  
le projet d'assainissement. Un rappel sera fait auprès de la DDA  
pour accélérer la présentation de ces documents.

#### Agents du Service :

La Préfecture demande de transformer les postes et Messieurs  
Chubert S. et Favreton H., en Agents de service à temps  
incomplet et de les rémunérer aux indices afférents à cet  
emploi. accord.

Indemnités pour frais de fonctionnement des classes primaires  
de l'institution Ste Marie à Bourg-de-Peage. Il est demandé  
600F par élève, soit pour 6 élèves 3600F. Le C.M.  
refuse, deux écoles primaires publiques pouvant encore accueillir  
des élèves sur la commune.

#### Questions diverses.

- L'ouvrier communal essaiera de trouver d'où proviennent les infiltrations d'eau dans l'église de Beaugrand.
- Une demande d'empierrement d'un chemin privé à effectuer aux frais de la commune est repoussée catégoriquement.
- Il sera demandé un renforcement de la signalisation au quartier de Bois-Vert, à la DDE.
- Il est rappelé que le ramassage des escargots est interdit sur toute la commune du 1 Avril au 30 juillet.

La réunion se termine à 22 H 30, le maire ayant convoqué le C.M.  
pour le 26 avril, jour des élections présidentielles de 8 H à 18 H.

mise à jour du  
recensement des voies  
communales et des  
chemins ruraux

Deposée le 19.5.81

Le maire expose au conseil l'intérêt qu'il y aurait de procéder à une mise en ordre administrative de la voirie communale.

Après avoir délibéré, le C.M.

- Vu l'article L. 333, I, titre III du Code des communes,
  - Vu l'ordonnance n° 59.115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales,
  - Vu le décret n° 76.750 du 20 aout 1976,
  - Vu le décret n° 76.821 du 8 octobre 1976,
- Décide :

#### Article 1<sup>e</sup> :

Il sera procédé dans la commune de Beauregard-Baret, à l'élaboration du tableau de classement des voies communales et du tableau de recensement des chemins ruraux.

#### Article 2<sup>e</sup> :

Demande à Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement de prendre les mesures nécessaires à cet effet.

Travaux de voirie  
F.D.A.C - entretien  
Programme 81  
Déposée le 19.5.81

Le C.M., après en avoir délibéré,

prend acte de la subvention accordée et s'engage à exécuter les travaux d'entretien correspondants.

du 27 mars

Création de deux emplois.

"Agent de service"

Conformément au statut du personnel communal,

- Le C.M. décide de créer deux postes d'Agent de service, 2<sup>e</sup> catégorie, à temps incomplet.
- de rémunérer ces agents, selon les indices prévus au prorata des heures effectuées.
- les crédits sont prévus au chapitre 61 du budget.

du dit

Impputation à  
l'article 214  
du budget.

Vu l'achat de 2 chaises et d'un fauteuil pour le bureau d'atelier,

*Patelat  
G. Mansan  
H. Baret*

Le C.M. décide,

- d'imputer cet achat à l'article 214 du budget.

- Les crédits sont prévus au budget 81

*Patelat  
Baret  
H. Baret*

*G. De  
Patelat*

12 juin 1981

## compte rendu

La séance débute à 21H. sont absents M. Reynaud excusé -  
M. Benistant, Mme Belley.

Inventaire des chemins communaux:

Un inventaire complet des chemins sera fait. Des réunions seront organisées pour étude des plans. Il faudra par ailleurs effectuer également des réunions sur le terrain. Plusieurs points demeurent, par exemple: les chemins privés, qui ont pu être goudronnés seront-ils inclus dans la voirie municipale ? à voir ...

Matériel communal:

La commune a procédé à l'achat d'un tracteur ZETOR type 4511 avec buse de coupe (21.000 F). Ce matériel sera disponible dès la semaine prochaine et les banquettes des routes seront goudronnées très prochainement. En outre, il a été acheté une débroussailleuse portative.

Le C. M. a évoqué les problèmes du garage des engins appartenant à la commune. Une solution pourrait peut-être être trouvée avec le garage existant de la Commune qui pourrait être modifié et rehaussé à suivre ...

Extincteurs:

La Municipalité doit entretenir périodiquement son matériel de prévention contre le feu. Plusieurs centraux seront demandés pour étude comparative des propositions.

Divers:

- Un Certificat d'Urbanisme pour rénovation d'un bâtiment existant a été accepté sur Meymans.
- Les permanences du Bureau Coronel se feront à la mairie, et non plus au Foyer Rural, à partir du 01. Septembre 1981.
- Une coupe a été offerte pour un concours de sociétaires à l'Amicale Boules d'Hestum.
- Une opération "pognes" au profit des "Colombes" si désirera le samedi 20 juin. Des personnes voulant participer à cette opération prennent contact avec M. Duray Christian.
- Préau école de Beauregard : le conseil attend de savoir quelles pourraient être les sources de financement avant de poursuivre l'étude d'un agrandissement de ce préau.

La séance s'achève à 23H., après que le maire ait convoqué le C.M. aux scrutins des 14 et 21 juin 1981.

— dudit —

élargissement du CD  
522 dans la traversée  
de l'agglomération de  
Mayenne  
Honoraire D.D.E  
déposée le 23.06.81  
à la Préfecture

- Après avoir délibéré et sur proposition de M. G. Main, le c.-M.,
- considérant que par délibération municipal du 27 juillet 1980, il a été demandé le concours des services de la Direction Départementale de la Drôme pour les travaux d'élargissement du CD 522 dans la traversée de l'agglomération.
  - considérant que par décision du 25 juillet 1980 M. le Préfet de la Drôme a autorisé la D.D. de la Drôme à prêter son concours à la commune.
  - considérant que le service a fixé l'estimation prévisionnelle du coût des ouvrages à 40 000 francs (HTVA) à l'exclusion de la rémunération de ce service et aux conditions économiques en vigueur au mois de mai 1980, et qu'il s'engage sur ce prix d'objectif.
  - Vu la loi n° 48.1530 du 29-03-48 réglementant l'intervention des fonctionnaires des Ponts et Chaussées dans les affaires intéressant les collectivités locales et divers organismes;
  - Vu le décret n° 61.371 du 13 Avril 1961 fixant les conditions d'exercice du concours technique du service des ponts et chaussées en matière de soin des collectivités locales,
  - Vu le décret n° 73.207 du 28 février 1973 relatif aux conditions de rémunération des missions d'ingénierie et d'architecte remplies pour le compte des collectivités publiques par des prestataires de droit privé, ainsi que l'arrêté du 29 juillet 1973 modifié pour son application,
  - Vu le décret n° 77.947 du 17 aout 1977 relatif aux actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des concours prêtés par les services techniques de l'Etat aux collectivités locales et à divers organismes,
  - Vu l'arrêté du 7 mars 1949 fixant les conditions générales d'intervention des fonctionnaires des ponts et chaussées pour le compte des collectivités et organismes divers en application de la loi du 29 Septembre 1948 ensemble des textes qui l'ont modifié,
  - Vu l'arrêté du 28 avril 1949 fixant les conditions particulières d'intervention des fonctionnaires des ponts et chaussées dans les affaires des départements et communes et de leurs établissements publics, ainsi que des associations syndicales relevant du Ministère de l'Intérieur ensemble des textes qui l'ont modifié,

- Vu l'arrêté interministériel du 7 décembre 1979 relatif aux concours appétés aux collectivités locales et à leurs groupements par l'état, (Service de l'Équipement et de l'Agriculture) et notamment son titre I, ainsi que la circulaire interministérielle du 21.12.79 prise pour son application,

Décide

- i) D'accepter l'estimation prévisionnelle de la D.D.E s'élevant au montant de 40.000 Frs H.T.V.A. (non compris la rémunération de ce service) aux conditions économiques en vigueur au mois de mai 80.
- ii) Que la mission confiée à ce service consiste en une mission de maîtrise d'œuvre n° 2 complète classée en premier classe de complexité de l'ouvrage, que le service s'étant engagé sur le maintien du dit coût, le montant initial de la rémunération est fixé largement à :

$$40.000 \times 4,5\% = 1.800 \text{ Frs. (H.T.V.A)}$$

Les dispositions de l'article 12 et l'arrêté du 7 décembre 79 seront appliquées s'il y a lieu

— du dit —

Avenant n° 1  
contrat Villassur  
Foyer Rural  
déposé le 24.6.81

Le conseil Municipal,

- Décide d'ajouter au contrat Villassur de la Commune, par avenant n° 1, relatif au Foyer Rural (salle des fêtes, l'option ci-dessous :

" La Commune renonce au recours que, comme subrogée aux droits des propriétaires, elle serait fondée à exercer contre les locataires "

du dit

caisse départementale III. Le village invite le conseil à dresser le programme des travaux scolaire 1980-1981 et acquisitions à réaliser pour l'amélioration du service scolaire, en vue d'utiliser les fonds provenant de la caisse départementale

" Attribution de garantie " pour l'année 1980-1981.

Il propose le projet suivant :

materiel collectif d'enseignement, art. 607. 629,00

Le C.M. après avoir délibéré,

- sollicite la subvention de la caisse départementale.
- vote la participation de la commune, article 607.

*Y. Aut. Mallette Bonnaud  
D. J. Martineau*

24 juillet 1981

compte rendu

Le C.M. s'est réuni le vendredi 24 juillet à 21 H. en présence de tous les présents, sauf Mme Reynaud et Chatelan.

#### Contrat d'entretien des extincteurs :

Plusieurs devis ont été fournis pour l'entretien et la vérification du matériel de prévention contre l'incendie. Le conseil constate des différences sur les devis (une offre est 25 fois supérieure au moins disant). En ce qui concerne la vérification pure, les prix varient du simple au double. A l'unanimité, le conseil décide d'accorder l'entretien des extincteurs aux Ets G.S.B de Valence.

Permis de construire : A la sortie du village de Meymans une demande de P.C. est étudiée pour une restauration, avis favorable.

#### Direction des Services Fiscaux - Service du cadastre :

Afin de simplifier une documentation cadastrale lourde, les services fiscaux envisagent de procéder à l'élaboration de microfiches reprenant les feuillets cadastraux. Il conviendrait que la municipalité possède l'appareil destiné au passage des microfiches. Le coût est actuellement de 1.150 F. H.T.

Un jeu de microfiches serait mis gratuitement à la disposition des municipalités. Les avis sont partagés et le conseil réserve encore quelques temps sa décision définitive.

#### Syndicat d'initiative du canton de Bourg-de-Péage :

Une brochure sera distribuée dans chaque famille prochainement. Il sera proposé l'inscription d'une somme de 350 F. au budget supplémentaire, montant de la subvention qui pourrait allouer la commune pour participer au fonctionnement de ce syndicat.

#### Assainissement pour lotissement :

Il a été pris contact avec le cabinet BEAUA pour étudier le projet d'assainissement du lotissement, cette étude ayant été abandonnée par la D.D.A.

#### Élargissement village Meymans :

Les T & X devraient prochainement commencer. Le dernier point litigieux a été réglé avec EDF. Le poteau électrique sera déplacé gratuitement.

#### Questions diverses :

- Agrandissement préau de Beaumond ; aucun élément nouveau à ce sujet.
- Problème des enfants en âge de fréquenter une école maternelle.

Plusieurs familles souhaiteraient placer leurs enfants en classe maternelle, chose difficilement possible du fait de la seule existence d'une classe déjà saturée à Hostun. Le conseil dans un premier temps procédera à un recensement des enfants et étudiera ensuite les possibilités qui lui sont offertes de donner suite aux souhaits des familles.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23 H.

- dedit -

La Commune a décidé de faire l'acquisition d'un tracteur communal - Zetor. 30 NL 26.

M. le maire, présente au conseil la police d'assurance contractée à la compagnie SAMOA de Montélimar.

La cotisation annuelle à effet du 29 - 06.81. s'élève à 137,40 F. TTC.

Le C.M. après avoir délibéré :

- Accepte ce contrat d'assurance,
- Autorise le maire à signer ce contrat,

les fonds seront prévus à l'art. 638 du budget supplémentaire 81

Handwritten signatures of several council members over a horizontal line, including "Millet", "Bosson", "Bertrand", "Gobet", "P. D. P. J. G. P. S.", and "Z. Mathez".

16 Octobre 1981

#### Compte rendu

Absents et excusés : Mme Belley - Mme Millet J. P. et Chabert.

#### Prieur de Beauregard

Les deux projets présentés sont refusés par l'Académie.

Une étude aura lieu sur place avec les différentes Administrations.

#### Ordres Méningères : L

Le rôle des O.M. est révisé. Il est rappelé qu'à partir du 1er Novembre le ramassage aura lieu tous les 15 jours.

#### Compte Administratif 80

Il est présidé par M. Bussanne.

#### Budget Supplémentaire 81

Ces deux budgets sont votés à l'unanimité.

Handwritten signatures of several council members over a horizontal line, including "Y. Millet", "Bosson", "Mathez", "Bertrand", "Gobet", "P. D. P. J. G. P. S.", and "Z. Mathez".

6 novembre 1981

compte rendu

Absents excusés : Mme Bolley - M. Chatelan

Priéau école de Beauregard:

Prochainement, sur place aura lieu une réunion avec l'architecte et des représentants de l'administration. Cette réunion devrait permettre de définir les possibilités de modification de ce local.

Collège de Bourg de Peage:

Le C.N. s'élève contre le fait qu'un établissement nationalisé ne dispose pas de personnel suffisant, nommé par le Recteur - arguant qu'il n'est pas du domaine des municipalités du canton de rebrousser la carence des personnels, le C.N. refuse la demande de mise en charge d'un emploi de personnel de service.

Élargissement du village de Meymars:

Les travaux sont en cours, mais quelques petits problèmes annexes demeurent, à savoir l'installation de drains ou de grilles de réception des eaux pluviales.

Mur du cimetière de Meymars:

Le mur côté route doit être renforcé. Il est demandé à l'Équipement de nous permettre la construction de contreforts destinés à soutenir cet ouvrage.

Ordures ménagères:

Lors de la prochaine réunion sera étudiée la possibilité du ramassage des ordures ménagères une fois par semaine. Le conseil procédera par la même occasion à une réactualisation des tarifs qui n'avaient subi aucune augmentation depuis trois ans.

Transports scolaires:

Afin de juger de l'opportunité de la demande du passage d'un car chaque jour vers 16 h., il est demandé aux élus intéressés par un tel service de se faire connaître le plus rapidement possible à la mairie.

Questions diverses: Neige: Le sel <sup>sera</sup> entreposé dans les préfabriqués sous le long des voies communales. Le nouveau chalet neige est en construction.

Garage: Il sera probablement demandé à l'architecte de prévoir lors du prochain passage la possibilité d'un aménagement plus fondamental du garage communal qui permettrait de ranger camion, tracteur et divers petit matériel.

Cimetière de B.B.: L'employé devra couper un arbre géant.

voie communale de La Grange

Une buse sera posée pour canaliser l'eau ruisselant sur la route et le fossé sera partiellement refait.

La séance s'achève à 22 H. 05.

dudit

Attribution d'une indemnité spéciale de gestion  
à M. Jean MEDURIO  
déposée le 24. 11. 81  
à Prof  
T.G. le 11. 12. 81

sr. Le Président expose au C.M. qu'un arrêté interministériel, en date du 6 juillet 1956, modifié par celui du 8 mai 1972, fixe les conditions d'attribution de l'indemnité spéciale de gestion allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics. Aux termes des règlements en vigueur cette indemnité a été fixée à 82,00 F. par an par délibération en date du approuvée.

Le C.M. considérant les services rendus par M. J. Medurio Receveur, en sa qualité de conseiller financier de Beauregard-Baret, décide de lui allouer, l'indemnité de gestion indiquée ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 1981. à l'article 615.

Yves Bossard, Bertrand, P. Dufay, G. Martineau

11 décembre 1981

compte rendu

Membres absents excusés : Mme Belley - M. Mallette - P. Mallette - R. Reynaud.

Lecture du rapport de la séance précédente :

- La réunion à propos de l'agrandissement du pôle de l'école de Beauregard aura probablement lieu courant janvier 1982.
- Transports scolaires : sept élèves seraient intéressés par ce service supplémentaire ; le Maire demandera à la Préfecture si cela est possible.
- Élargissement du village de Meynans : les travaux sont terminés, mais la réception de ce chantier n'a pas encore été faite.

Repas des personnes âgées : le repas qui sera préparé par Mme Farain du Goubet, sera servi au foyer Rural de Meynans le 20-12-81.

Certificat d'Urbanisme : Une demande de C.U. est étudiée pour la construction d'une maison d'habitation liée à une activité agricole, sur l'emplacement d'une ancienne maison détruite, en lieu-dit Cubanat. Après consultation du zonage, le C.M. émet un avis favorable dans l'attente de l'avis de l'Équipement.

Demande de permis de construire : au quartier Thivolle, la réference aux conditions du zonage, une demande de construction d'une maison est repoussée par le conseil (pas attenante à la construction existante).

trop grande pour être considérée comme abri de jardin.)  
Ramassage des ordures ménagères:

Le problème du ramassage des O.M. une fois par semaine est abordé. La plus-value demandée par M.O.S. n'élève une fois par semaine à 5.659 F. TTC. Ce qui fait que le coût total du ramassage annuel s'élèverait à 25.000 F. environ. (valeur octobre 1981).

La Municipalité est liée par contrat avec M.O.S. jusqu'au 30.6.82. Compte tenu de l'importance de la dépense, le C.M. s'est procuré une seconde étude comparative pour le ramassage des ordures, qui sera approfondie pour obtenir quelques renseignements supplémentaires. Pour l'instant, le ramassage se poursuit comme précédemment et ce jusqu'au 30.06.82.

Le ramassage des O.M. a été commencé en juillet 78, les tarifs n'avaient jamais été révisés; mais devant l'importance de ce service, le C.M. décide des augmentations suivantes :

1 personne	65 F. (au lieu de 50 F)
2 personnes	105 F (au lieu de 80 F)
3 personnes et +	155 F (au lieu de 120 F)
résidences secondaires	130 F (au lieu de 100 F)

Ceci devrait permettre une prévision de recettes de 20.200 F. pour 1982, pour une dépense privée d'environ 25.000 F. la part communale serait d'environ 4.800 F. (après application du nouveau tarif.).

Par ailleurs, une étude est en projet pour la récupération des cadavres des animaux d'élevages intensifs, qui doivent être éliminés le plus hygiéniquement possible.

#### Programme de voie 1982:

Le chemin du Moulin est proposé, un problème concernant l'empierrement du chemin de Rives est soulevé. Pour arrêter le programme de voie 1982, une réunion sera faite sur le terrain par la commission des travaux (rendez-vous domicile du Maire, le samedi 19 décembre à 8 H. 30).

#### Questions diverses:

La salle des fêtes a été cédée gratuitement aux jeunes de Meymans dernièrement.

Un avant-projet concernant l'aménagement a été bien avancé. Prochainement le projet devrait être soumis à l'approbation du conseil.

La réunion est terminée à 22 H. 40.

Rodevance des ordures  
ménagères  
actualisation des  
prix

déposée le 21.12.81

Si l'ancien le maire rappelle la délibération du 28 Avril 1978, instituant une redevance pour le ramassage des ordures ménagères.

Depuis cette date aucune augmentation n'avait eu lieu.

Pour se rapprocher un peu de l'augmentation de l'entreprise M.O.S., le C.M. décide de majorer les prix de la redevance 1978 de 30% environ.

- Fixe ainsi qu'il suit les bases de la redevance annuelle:

- 1 personne 65 F.
- 2 personnes 105 F.
- 3 personnes et plus 155 F.

Résidences secondaires 130 F.

- ce tarif prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1982.

- La recette afférente à ce service sera placée à l'article 7051.  
du dit

Virements de crédits  
déposés le 15.12.81

cabine pour tracteur Zetor 30NL 26. diminué article 6313  
augmenté article 215. 5.300 F.

### Procès-Verbal

Installation d'un second Adjoint

22 janvier 1982

L'an mil neuf cent quatre vingt deux à 22 H.30. les membres du C.M. de la commune de Beauregard-Baret proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 13 et 20 mars 77, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles 24 et 59 du Code d'Administration communale.

Etaient présents M.M. les Conseillers Municipaux:

1: Chatelan Joël - Mathieu Yves - Darlay Christian - Regnard André  
Belleg Etielle - Gervais Gaston - Chabat Joël - Mottet Roland -  
Mottet Jean Pierre Benistant Raymond.

La séance est ouverte par M. Mathieu suivant

#### Election du Second Adjoint

##### Premier Tour de scrutin.

Le Président, après avoir donné lecture des Articles 58, 59, et 62 du Code d'Administration communale, a invité le conseil à procéder à l'élection Adjoint conformément aux dispositions

prevues par l'article 58 du Code d'Administration communale  
Chaque c.m., à l'appel de son nom, a renié fermé au Président  
son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
A délivrer bulletin litigieux	0
Perdu, pour le nombre des suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
ont obtenu M. Chatelan Joël	9 voix
M. Marsanne Gaston	1 -

M. Chatelan Joël ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé second Adjoint.

compte rendu

Reunim c.m.

du dit.

Au début de la séance, les dix membres du conseil observant une minute de silence à la mémoire de M. Louis Bossanne, 2<sup>e</sup> adjoint décédé le 1<sup>er</sup> janvier.

Il est procédé, ensuite, à l'élection du 2<sup>e</sup> adjoint en remplacement de M. Bossanne. Une proposition : M. Joël Chatelan. Nombre de votants : 10 - suffrages exprimés : 10. Joël Chatelan : 9 voix - Gaston Marsanne : 1 voix.

M. Joël Chatelan devient donc 2<sup>e</sup> adjoint au premier tour de scrutin.

Lecture du compte rendu de la séance du 11.12.1981

- demande de car de ramassage scolaire supplémentaire : la Préfecture a émis un avis défavorable à la requête formulée par le Maire.

- ramassage des ordures ménagères ; le contrat actuel sera résilié le 30 juin 1982. Une autre demande sera formulée, à ce moment-là, auprès de M.O.S.

Programme des travaux 1982 :

Voirie. Une longue discussion s'est établie autour des propositions de plus faibles pour des réfections de chemins (recouvrement et emplois partiels.)

Sont proposés le chemin des Combès (42.500 F.), le chemin des Barriès (14.500 F.), le croisement de Pècheret (6.400 F.),

chemin du Moulin (24.250 F), chemin du Pas Bressonnier (40.250 F) et chemin des Pacots (5.750 F). Au total, environ 1 ha 500 d'emplois partiels et 1765 mètres de réfection complète. Coût : 133.650 F. H.T.! (estimation DDE, Bourg du Péage.) Il reste à souhaiter que la Municipalité puisse disposer de quelques subventions pour ces travaux...

Chemin de Rives : L'enrichissement d'une partie de ce chemin sera réalisé conjointement avec l'Association Francine de Rochefort-Sanson.

#### Travaux sur les bâtiments:

Il sera demandé les services d'un architecte pour élaborer un projet de garage-atelier permettant de ranger et grouper correctement les véhicules municipaux (tracteur-camion-outils). Ce projet de garage serait prévu sur la place de la Mairie, en remplacement du bâtiment existant.

#### Salle de réunion à Beaufort

L'agrandissement du piau n'est pas envisageable : il faudrait trop d'argent, le projet aurait peu de chances d'aboutir et les subventions sont aléatoires.. Le C.M. préfère étudier à nouveau la possibilité de transformer en une grande salle la 2<sup>e</sup> classe (disaffectée), le couloir (en partie) et la cantine. Cette solution aurait l'avantage d'offrir à moindres frais une salle de dimensions convenables (environ 100 m<sup>2</sup>), réalisable rapidement. Le conseil arrêtera en principe l'aménagement retenu dans sa prochaine séance du vendredi 12 février 1982.

Pour pouvoir mieux faire face à ces dépenses globales qui s'avèrent importantes, le C.M. mandate le Maire pour solliciter un emprunt de 50.000 F. auprès du S.I.V.N.

#### Assainissement:

Le projet de lagune a été étudié : il devrait s'agir d'une lagune d'environ 45 x 25 m. Il existe un problème de passage pour accès à cette lagune - qui acceptera le principe d'une servitude occasionnelle ? Après une longue discussion avec un riverain, le problème reste posé.

#### Divers:

Dégâts du vent de fin décembre 81: La commune a été sévèrement touchée. En ce qui concerne les bâtiments publics, de nombreux tuiles ont été changées sur le toit de l'église de Beaufort. Une réparation de 750 F. doit être faite sur les

cheneaux de ce même bâtiment.

Problèmes de personnel: Pour faire face au gros travail administratif, le personnel en place (1/2 temps Beauregard - 1/2 temps guillans) s'avère insuffisant. Il conviendra de trouver dans les meilleurs délais une solution à ce problème.

Permanences: La permanence du secrétaire de mairie aura lieu à Beauregard tous les derniers mardis du mois. Une permanence des Sociétés mutualistes aura lieu tous les premiers mardis du mois de 8<sup>h</sup> à 8<sup>h</sup> 45 à Allegmans <sup>veuillez</sup> de 8<sup>h</sup> 45 à 9<sup>h</sup> 45 à Beauregard.

Donneurs de sang: ont remis une somme de 200 F. au profit du 3<sup>e</sup> age. Remerciements. La prochaine collecte aura lieu le jeudi 28.01.82 de 17 à 19 H. à Guillans.

Pologne: Une collecte organisée par Emmaüs, la Croix-Rouge et le Secours Catholique aura lieu les 06 et 07 Février prochains. Les informations seront très prochainement distribuées dans chaque foyer. Les dons seront récupérés en Mairie, les vivres centralisés chez M. Chatelan Joël et Darlay Christian, pour Allegmans. Mottet Jean-Pierre, pour Beauregard.

Le C.M. se sépare à 0H10, en programmant la prochaine réunion le vendredi 12 Février, à 20H30.

A row of handwritten signatures in black ink, likely belonging to the members of the committee, are placed over a horizontal line. The signatures include: M. Mallet, M. Mullay, M. Deltre, M. L. G., M. D. J. F., M. Ralton, M. Yarroux, and M. Bellot.

13 Février 1982

membre absent excusé : M. Reynaud A.

Après la lecture du compte rendu de la dernière réunion, il est signalé que la collecte organisée au profit de la Pologne a rapporté 1.980 F. et 5 colis d'alimentation.

Travaux 1982:

Élargissement village de Allegmans: Un devis de fournitures de différentes espèces est fourni par un gépiniériste et concerne l'aménagement de la butte à l'entrée du village. Cette étude (3.000 F.) est acceptée; les travaux seront réalisés très prochainement par l'Agent communal, la foudrière sera effectuée avec du gazom.

Les travaux sur cet élargissement sont donc en cours d'achèvement; nous devons toutefois quelques problèmes d'écoulement des eaux et reprise de goudron.

compte rendu

Chemin du Thiolet: Des travaux seront effectués avec l'aide d'un tractopelle et des buscs seront changés.

### Ecole de Beuvregard:

Un projet prévoyant une salle unique par démolition d'une partie du couloir et de la cantine permettrait la création d'un local d'environ 100 m<sup>2</sup>. Une isolation serait effectuée par la pose de faux plafonds (1 pour la salle, 1 pour la classe).

La salle existante serait prolongée par une réserve privée pour le matériel. Des sanitaires à l'intérieur seraient prévus pour la salle et un wc serait destiné aux élèves.

Tous les travaux réalisés au niveau de la salle de réunion auraient une répercussion au niveau de la classe: faux plafond, installation de chauffage, sanitaires.

L'étude sera adressée à l'I.A. pour approbation. Des devis de menuiserie, plâtrerie, peinture, plomberie, électricité et chauffage seront demandés très prochainement. Compte tenu du régime particulier des locaux, la réalisation de ces travaux n'interviendrait que durant les congés de l'été.

### Problèmes personnel:

En accord avec la commune de Gaillans, la municipalité va procéder au recrutement d'un agent de bureau d'acigraphie à temps partiel à raison d'environ 6 H. par semaine par personne. La rémunération pour cet emploi partiel serait de l'ordre de 1.000 F.

### Questions diverses:

- Renforcement EDF - plusieurs renforcements du réseau et autres modifications vont se réaliser prochainement. Il demeure un litige à propos de l'installation d'un poteau au quartier des Sourdans.

- Permis de construire - Un C.V. reçoit un avis défavorable, il s'agit d'une demande, quartier des Banies, en vue d'une construction, (Murs gonflés).

Une modification de P.C. au quartier du Pontet est acceptée. La modification est effectuée sur un bâtiment en cours de construction et relève d'un cas particulier.

Une demande d'agrandissement de hangar, bvergerie au quartier des Matras est acceptée.

- Ramassage des Ordures Ménagères:

Mas. nous a signalé que le dernier ramassage des O.M.